

# VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### NOTE DE SYNTHÈSE

Séance du 12 décembre 2022

#### **OBJET :**

**Exercice des compétences déléguées**

**Rapporteur : M. LE MAIRE**

#### **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par délibération du 25 mai 2020, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a :

**1.-** accepté le 21 octobre 2022, la convention portant sur l'organisation du concert de Baboche dans le cadre des actions culturelles de la ville, entre l'association LE CHANT DES SONS et la ville d'Essey-lès-Nancy.

La convention a été établie pour le jeudi 3 novembre 2022 à la salle Maringer.

En contrepartie de sa prestation, la municipalité a versé à l'association LE CHANT DES SONS la somme de 250 euros TTC ;

**2.-** accepté le 25 octobre 2022, la convention portant sur l'organisation d'une séance d'analyse des pratiques au Relais Assistantes Maternelles entre Madame Aline CAMARA et la municipalité d'Essey-lès-Nancy.

La convention a été établie pour le lundi 5 décembre 2022 de 15h30 à 17h30 au Relais Assistantes Maternelles.

En contrepartie, la ville d'Essey-lès-Nancy a versé à Madame Aline CAMARA la somme de 215 euros TTC pour l'ensemble de la prestation ;

**3.-** accepté le 25 octobre 2022, la convention portant sur l'animation d'ateliers bien-être pour les enfants de 0 à 3 ans et les assistantes maternelles entre Madame Léa LEROY et la municipalité d'Essey-lès-Nancy.

La convention est établie pour les séances des vendredis 20 janvier et 3 février 2023 à 9h45 au Relais Assistantes Maternelles.

En contrepartie, la ville d'Essey-lès-Nancy versera à Madame Léa LEROY la somme de 200 euros TTC pour l'ensemble de la prestation ;

**4.-** accepté le 4 novembre 2022, l'avenant à la convention du 20 novembre 2019 de mise à disposition de la salle Racadot de la maison des associations sise 1 rue des Basses Ruelles à Essey-lès-Nancy, proposé à l'Association pour la Promotion et l'Enseignement de la Musique.

En plus de la salle Racadot pour ses activités, la ville d'Essey-lès-Nancy met gracieusement à la disposition de l'APEM la salle Munier les lundis de 16h00 à 18h45 et mercredis de 11h00 à 17h00 hors vacances scolaires ;

**5.-** accepté le 7 novembre 2022, l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition du gymnase Emile Gallé situé 10 rue du Général de Gaulle 54270 Essey-lès-Nancy.

En plus des créneaux notés à l'article 3 de la convention du 28 septembre 2022, l'association PORTE VERTE BASKET utilisera la salle du gymnase en vue d'y enseigner la pratique du basket :

-les mardis 15 et 22 novembre 2022, et 13 décembre 2022 de 20h30 à 22h00,  
-les jeudis 17 et 24 novembre 2022, et 15 décembre 2022 de 19h30 à 22h00 ;

**6.-** accepté le 7 novembre 2022, l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition du gymnase Emile Gallé situé 10 rue du Général de Gaulle 54270 Essey-lès-Nancy.

En plus des créneaux notés à l'article 3 de la convention du 20 juillet 2022, l'association TENNIS DE TABLE ESSEY SEICHAMPS utilisera la salle du gymnase en vue d'y enseigner la pratique du tennis de table :

-les jeudis de 20h30 à 23h00, excepté les 17 et 24 novembre 2022 et 15 décembre 2022 ;

**7.-** accordé le 7 novembre 2022, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y conserver une sépulture particulière, une concession de 10 ans à compter du 14 novembre 2022, dans le cimetière paysager.

Cette concession de columbarium N°COLUMB-2 est accordée à titre de renouvellement de concession moyennant la somme de 555 euros ;

**8.-** accordé le 7 novembre 2022, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y conserver une sépulture particulière, une concession de 15 ans à compter du 28 septembre 2022 de 2 mètres superficiels, dans l'ancien cimetière.

Cette concession de terrain N°T-27 est accordée à titre de renouvellement de concession moyennant la somme de 62 euros ;

**9.-** accepté le 18 novembre 2022 la convention portant sur l'organisation du concert de Angel in the Sky dans le cadre des actions culturelles de la ville, entre l'association Angel in the Sky et la ville d'Essey-lès-Nancy.

La convention a été établie pour le 1<sup>er</sup> décembre 2022 à la salle Maringer.

La municipalité a versé à l'association Angel in the Sky la somme de 250 euros TTC ;

**10.-** accordé le 22 novembre 2022, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y conserver une sépulture particulière, une concession de 15 ans à compter du 11 septembre 2022 de 2 mètres superficiels, dans le cimetière paysager.

Cette concession de terrain N°TOMBES-106 est accordée à titre de renouvellement de concession moyennant la somme de 62 euros ;

**11.-** accordé le 25 novembre 2022, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y fonder une sépulture particulière, une concession de 30 ans à compter du 25 novembre 2022 de 2 mètres superficiels, dans le cimetière paysager.

Cette concession de terrain N°TOMBES-157 est accordée à titre de concession nouvelle moyennant la somme de 151 euros ;

**12.-** accepté le 28 novembre 2022, la proposition de remboursement du solde du sinistre du 22 octobre 2021 portant sur un acte de vandalisme affectant une caméra de vidéosurveillance sur le secteur de Mouzimpré pour un montant de 1 444,99 euros ;

**13.-** accordé le 28 novembre 2022, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y conserver une sépulture particulière, une concession de 30 ans à compter du 17 décembre 2021 de 2 mètres superficiels, dans l'ancien cimetière.

Cette concession de terrain N°P-12 est accordée à titre de renouvellement de concession moyennant la somme de 148 euros ;

**14.-** accepté le 29 novembre 2022, le contrat de maintenance de matériel électronique d'information de la ville d'Essey-lès-Nancy proposé par la société LUMIPLAN VILLE.

Le contrat est consenti pour une période de quatre ans à compter du 22 décembre 2022, pour un montant annuel de 2 400 euros HT.